

MOTION DE SOUTIEN À L'IUFM DU PÔLE UNIVERSITAIRE TARBAIS

La réforme de la formation des enseignants est engagée.

Les IUFM n'existent plus dans leur structure initiale. En Midi-Pyrénées, l'IUFM est désormais intégré à l'Université du Mirail – Toulouse II.

La circulaire de la direction générale de l'Enseignement Supérieur, datée du 17 Octobre 2008 précise les conditions d'habilitation des diplômes de Master dorénavant nécessaires aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Il en ressort deux principaux types de Masters, les uns disciplinaires aménagés, les autres intitulés « Métiers de l'éducation et de la formation ».

C'est sur ce deuxième volet que l'IUFM et particulièrement l'antenne située à Tarbes trouve toute sa place.

Aussi, le Conseil Municipal de Tarbes demande au Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi qu'au Conseil de l'Université Toulouse II et à son président :

- d'engager au plus vite la concertation de tous les acteurs concernés ;

- de maintenir une formation aux métiers de l'enseignement concernés y compris dans le domaine technologique en cohérence avec la spécificité du Pôle Universitaire Tarbais.